

Auteur Kattrin Jadin, MR
Département Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles
Sous-département Finances
Titre Sociétés. - Le système du "straight loan".
Date de dépôt 22/11/2010

Question

On m'a interpellée plusieurs fois ces derniers temps sur le problème des "straight loan" (avance à terme fixe). Les petits entrepreneurs font régulièrement appel à ce système afin de contrer le délai souvent trop important entre le moment où une facture est émise et le moment où le client s'en acquitte. Cela dit, depuis la crise bancaire, il semblerait que toutes les banques refusent de prêter en dessous de 100.000 euros et qu'elles demandent une garantie supplémentaire. Les petites sociétés n'ont évidemment pas besoin d'une telle somme. Généralement dans le passé, les banques acceptaient de prêter beaucoup moins et même à partir de 25.000 euros. Ce changement d'attitude pose de nombreux problèmes aux petites sociétés se retrouvant démunies et mises en difficulté financière. 1. Êtes-vous au courant de ce changement de politique des banques envers le "straight loan"? 2. Que pouvez-vous faire pour résoudre cette problématique assez importante pour énormément de PME?